



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Isabelle GENEVELLE pouvoir à Mme Jessica BULLIER, M. Jérôme de NAZELLE pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Marie Laure CAILLON, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/09/17 - OBJET : Subvention exceptionnelle d'aide suite aux catastrophes qui ont touché le pourtour méditerranéen

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1115-1, L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11,

Vu la circulaire n° INTB1809792C du 24 mai 2018 relative au cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales et de son contrôle,

Vu le violent séisme survenu le 8 septembre 2023 au Maroc, avec un bilan humain dramatique et des destructions catastrophiques d'infrastructures et d'équipements,

Vu les événements dramatiques survenus en Libye le 10 septembre 2023 avec la tempête Daniel qui, après avoir affecté la métropole de Benghazi, s'est dirigée vers l'est du pays, en direction de plusieurs villes dont Al-Bayda et surtout Derna comptant 100 000 habitants, où dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023, les deux barrages sur Wadi Derna retenant les eaux de l'oued traversant cette ville, ont cédé, laissant libre cours à des torrents très puissants détruisant sur leur passage les ponts, des quartiers entiers avec leurs habitants de part et d'autre de l'oued, provoquant ainsi la mort d'au moins 11 300 personnes et la disparition de 10 100 autres victimes dans la seule ville de Derna,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230927-2023-09-17-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023

Considérant qu'il est proposé de participer à l'effort mis en place par le Département des Yvelines par le truchement du groupement d'intérêt public « Yvelines Coopération internationale et développement »,

Considérant que l'urgence de la situation découlant de cette catastrophe naturelle justifie que des collectivités territoriales et leurs groupements puissent financer des initiatives à caractère humanitaire à l'étranger, ce qui est le cas à travers l'action proposée par le Département des Yvelines,

Considérant qu'eu égard au contexte politique actuel en Libye rendant les interventions locales plus difficiles, il est proposé d'attribuer une aide financière par le biais de la Croix Rouge ayant déployé un portail dédié pour recueillir les dons des Français,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 2.000 € au groupement d'intérêt public « Yvelines Coopération internationale et développement » dans le cadre de la solidarité et la coopération pour faire face à l'état d'urgence au Maroc touché par le séisme.

Article 2 : Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2.000 € à la Croix Rouge française dans le cadre de la solidarité et la coopération pour faire face à l'état d'urgence en Libye suite aux inondations catastrophiques qu'elle a subies.

Article 3 : Précise que les crédits sont inscrits au budget courant.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 2 OCT. 2023
et par publication en ligne le : - 2 OCT. 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : - 2 OCT. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230927-2023-09-17-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023